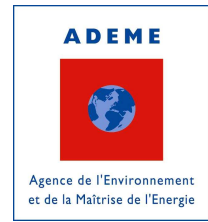


# Communiqué de presse

27 novembre 2007



## Les évolutions du Bilan Carbone™

La version actuelle de l'outil de diagnostic de l'ADEME calcule les impacts économiques de la hausse du prix des énergies fossiles ou de la mise en place d'une taxe carbone pour les entreprises, les collectivités et les territoires.

Parmi les objectifs du Grenelle de l'environnement, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables a souhaité généraliser le Bilan Carbone™. Aussi, alors que le protocole de Kyoto célèbre ses 10 ans, et que s'ouvrent à Bali les négociations de « l'après Kyoto », l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie annonce, à l'occasion du salon Pollutec Horizons 2007, une nouvelle fonctionnalité du Bilan Carbone™ pour calculer l'impact de la hausse du prix des énergies fossiles pour les entreprises, les collectivités ou les territoires.

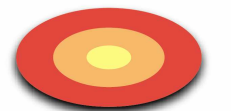
Couplée à la raréfaction des ressources en énergie fossile, la problématique de l'effet de serre est au cœur de nombreuses préoccupations environnementales, économiques et sociales. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Il devient donc crucial, aussi bien pour les entreprises, que pour les institutions et à terme les citoyens, d'anticiper ces changements avec un outil d'évaluation des émissions, simple d'accès et utilisable par tous.

### Le Bilan Carbone™ évalue la vulnérabilité économique des acteurs économiques

Reconnu par ses utilisateurs pour permettre de réaliser des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), le Bilan Carbone™ permet désormais d'évaluer le coût et l'impact de la hausse de l'énergie fossile sur l'activité et le fonctionnement et devient un véritable outil d'aide à la décision et d'anticipation de ces contraintes économiques.

Ainsi, avec cette méthode, il est possible d'approcher une évaluation de l'impact économique d'un baril de pétrole à plus de 150 dollars, par exemple, au regard de la structure de coût de l'activité étudiée ou de simuler les effets de l'instauration d'une taxe sur les émissions de carbone.

A l'origine outil d'évaluation des émissions de GES, le Bilan Carbone™ devient un moyen incontournable pour piloter et anticiper l'impact carbone et ses conséquences sur l'activité de l'entreprise, de l'organisme ou du territoire concerné.



BILAN CARBONE®

Avec  
le Bilan Carbone™  
la société  
"Impression durable"

a engagé des actions  
lui permettant de  
diminuer

- de 20 % ses consommations d'énergie
- de 12 % ses émissions directes de GES

## Le Bilan Carbone™, un outil évolutif et accessible au plus grand nombre...

Pour répondre à la diversité des acteurs et des démarches, la méthode Bilan Carbone™ existe déjà en 3 modules : entreprises, collectivités et territoires. Outil "vivant", le Bilan Carbone™ est régulièrement actualisé et complété du point de vue des données d'émissions, étendu dans son usage à de nouvelles cibles et régulièrement doté de nouvelles fonctions.

### Le Club Utilisateurs Bilan Carbone™

Pour faciliter les échanges d'expériences et faire évoluer la méthode Bilan Carbone™, l'ADEME a créé ce Club qui réunit les bureaux d'études formés à cet outil ainsi que des organismes ayant réalisé leur Bilan carbone.  
Les adhérents au Club ont accès à un forum d'échanges et se réunissent deux fois par an.

La prochaine évolution de l'outil proposera de nouvelles fonctionnalités comme le **Bilan Carbone™ Campus** pour établir le bilan des émissions des sites universitaires dont la sortie est attendue pour la rentrée 2008. Des formations dédiées au monde de l'enseignement sont déjà en cours. Elles permettent d'intégrer le Bilan Carbone™ dans le cursus des futurs cadres.

Par ailleurs, l'ADEME travaille sur l'utilisation des **Bilan Carbone™ Territoire dans les projets d'urbanisme**, notamment les démarches de planification urbaine.

Pour démultiplier la réalisation des diagnostics « effet de serre » auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, notamment pour les PME PMI et les administrations, l'ADEME envisage de mettre en place un panel d'outils (e-learning, autodiagnostic...) pour montrer tout l'intérêt de réaliser un diagnostic Bilan Carbone™.

En ce qui concerne **les particuliers**, l'agence vient de mettre en ligne un espace Internet ([www.ademe.fr/citoyen-climat](http://www.ademe.fr/citoyen-climat)) qui rassemble des informations, des outils d'évaluations et des propositions d'actions concrètes pour accompagner les citoyens qui souhaitent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils ont ainsi la possibilité d'évaluer l'ensemble de leurs émissions directes et indirectes avec le **Bilan Carbone™ personnel**, outil développé par **l'association Avenir Climatique**.

### ... dont l'ADEME assure la crédibilité

C'est à partir de la base constituée de l'ensemble des données relatives aux facteurs d'émissions que toutes les applications "Bilan Carbone™" prennent naissance. Cette base a été mise en téléchargement libre, sous forme de guide, pour que son accès soit le plus transparent possible et qu'elle devienne un élément de référence incontournable pour la prise en compte de la contrainte carbone.

La qualité d'expert « neutre » de l'ADEME lui permet d'apporter et de garantir la crédibilité de ce type d'outil.

### Vers un outil de référence à vocation internationale

Enfin la déclinaison en anglais de l'outil rencontre de nombreux échos très favorables dans les pays partenaires. C'est pourquoi l'ADEME réfléchit à une déclinaison internationale de celui-ci.

### Les objectifs du Bilan Carbone™

- **évaluer** les émissions de GES générées par toutes les activités d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un territoire pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- **hiérarchiser** le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- **apprécier** la dépendance des activités de l'organisme à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- **proposer** des pistes d'orientations stratégiques pour réduire ces émissions, et diminuer la vulnérabilité économique de l'organisme.

**L'ADEME en bref** : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Le Bilan Carbone™** Cette méthode permet ainsi d'évaluer pour les entreprises, les administrations les émissions de gaz à effet de serre (GES) occasionnées par leurs activités de façon directe ou indirectes. Cette démarche est le préalable indispensable pour intégrer une dynamique de réduction des émissions de GES dans le fonctionnement des entreprises, des collectivités, des territoires. C'est donc un outil d'anticipation pour se préparer à une économie où l'utilisation de ressources fossiles deviendra de plus en plus pénalisante. Le Bilan Carbone™ permet aux organisations d'évaluer leur vulnérabilité économique à une hausse du coût des énergies fossiles ou à la mise en place d'une « taxe carbone ».

Relations presse ADEME - H & B Communication

Marine Lefebvre - Nadège Chapelin - 01 58 18 32 45 - [n.chapelin@hbcommunication.fr](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr) - [m.lefebvre@hbcommunication.fr](mailto:m.lefebvre@hbcommunication.fr)

# Le Bilan Carbone™ : état des lieux

Lancé en 2004, le Bilan Carbone™ se diffuse progressivement auprès de l'ensemble des publics concernés preuve de son intérêt.

Ainsi, depuis son lancement, l'ADEME a déjà recensé plus de 600 réalisations (plus de 200 en 2007) et formé plus de 400 bureaux d'études pour assurer la réalisation des Bilans Carbone™.

## Entreprises

### **2007 : 180 Bilans Carbone™ et 100 projets en cours**

Disponible depuis 4 ans, la méthode Bilan Carbone™ permet d'évaluer pour les entreprises industrielles ou tertiaires les émissions de gaz à effet de serre (GES) occasionnées par leurs activités de façon directe - sur leur site - ou indirectes - chez leurs fournisseurs ou clients. Au-delà de la comptabilisation, cette démarche est le préalable indispensable pour intégrer une dynamique de réduction des émissions de GES dans le fonctionnement des entreprises. C'est donc un outil d'anticipation pour se préparer à une économie où l'utilisation de ressources fossiles deviendra de plus en plus pénalisante. Le Bilan Carbone™ permet aux entreprises d'évaluer leur vulnérabilité économique à une hausse du coût des énergies fossiles ou à la mise en place d'une « taxe carbone ».

EIFFAGE, Mac Donalds, Nature & Découvertes, TF1 et de nombreuses PME ne s'y sont pas trompés, l'indicateur carbone devient un élément stratégique dans l'organisation des entreprises.

La Coupe du Monde de Rugby 2007, mais également le Mondial de Handball Féminin qui débute le 2 décembre en France, ont également évalué leurs émissions de gaz à effet de serre avec le Bilan Carbone™ et mis en œuvre un plan de réduction des émissions. Enfin, une opération conjointe du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de l'ADEME amènera des Fédérations Sportives françaises à réaliser leur propre Bilan Carbone. Ces exemples montrent que cet outil est aussi adapté pour les activités événementielles.

## Collectivités

### **2007: près de 30 Bilans Carbone™ en cours et 40 projets en cours**

Le Bilan Carbone™ est disponible pour les collectivités depuis Janvier 2007. Il permet aux acteurs territoriaux de travailler à la réduction des émissions dues à leur propre fonctionnement ou à celles de l'ensemble des activités de leur territoire.

Une vingtaine de collectivités (la Région Nord-Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération Rouennaise, la Communauté d'Agglomération Biarritz Anglet, Bayonne, le Pays Barrois...) sont d'ores et déjà engagées dans la réalisation de leur Bilan Carbone™ et, dans le cadre du partenariat entre l'agence et l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, 10 Bilans Carbone™ sont prévus pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre dans 10 stations de montagne.

L'ADEME soutient également le développement des Bilans Carbone™ dans le cadre de projets globaux de développement durable comme les Plan Energie Climat Territoriaux, les Agendas 21 ou la mise en œuvre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme<sup>1</sup>.

Pour aider les maîtres d'ouvrage publics, l'ADEME a développé une nouvelle plaquette à destination des collectivités ainsi qu'un séminaire de sensibilisation « Comment suivre la réalisation d'un Bilan Carbone™ dans une collectivité ? ». La 1<sup>ère</sup> session a eu lieu le 19 octobre en Lorraine ; d'autres sessions seront organisées en 2008 par les délégations régionales de l'ADEME.

## Administrations

### **2007 : 40 consultations en cours**

Actuellement, plusieurs administrations ont lancé des consultations pour la réalisation de bilans Carbone™ dans plus de 40 sites. On peut citer par exemple, les services du Premier ministre, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Ecologie, de Développement et de l'Aménagement durables.

L'ADEME et l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) organisent en décembre 2007 une formation de formateurs pour des agents de l'Etat (~ 10 personnes). L'IFORE aura alors toute latitude pour organiser de façon autonome autant de sessions qu'il convient pour atteindre ces objectifs. L'organisation d'une vingtaine de sessions annuelles, chiffre comparable à celles organisées par l'ADEME, permettrait de garantir la réalisation de plus de 250 Bilans Carbone™ annuels.

---

<sup>1</sup> L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est une démarche d'aide à la décision et d'accompagnement à destination des maîtres d'ouvrage pour faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement (ZAC, lotissement...) et documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Elle a pour objectif de faire de l'environnement un élément fondateur des choix urbains et de concrétiser dans les projets qui en ont bénéficié, des déplacements maîtrisés, une offre diversifiée d'énergie, une ambiance sonore qualifiée, une gestion raisonnée des ressources en eau et de l'assainissement, une qualité des espaces publics et des déchets mieux gérés ... 250 projets d'AEU ont été réalisés à ce jour sur l'ensemble du territoire par des collectivités de toutes tailles.